

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 juin 2023 à 19h30
sous la présidence de M. BURGER Marc

Date de convocation : 31 mai 2023

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Quorum : 8

Présents : M. BURGER Marc, Maire, M. ANTHONY Roger, Mme DINDINGER Elodie, M. DORCZYNSKI Maxime, M. ENSMINGER-HOELLINGER Julien, Mme GUILLAUMÉ Audrey, M. KEMPF Thierry, M. KURTZ Rémi, M. MILBACH Yves, Mme SEEWALD Biljana, M. SUM Jean-Pierre, M. WASBAUER Raymond.

Absent excusé : M. FAUTH Jonathan, M. STUMPF Etienne

Procuration : néant

Absent non excusé : VIEUX Salomé.

En visioconférence : néant

Secrétaire de séance : SEEWALD Biljana.

Autres personnes présentes : néant

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la réunion du 17 mars 2023
3. Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse
4. Choix du mode de consultation des propriétaires
5. Approbation de la convention relative à la mission Information Géographique avec l'ATIP
6. Approbation de la convention Baux de chasse avec l'ATIP
7. Approbation du Contrat de territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim avec la CEA
8. Encaissement de chèques
9. Devis pour écran interactif à l'école
10. Proposition d'aide aux personnes âgées, à mobilité réduite pour chercher les médicaments
11. Retour sur l'enquête concernant des éventuelles activités pendant les vacances scolaires à la cantine garderie

12. Divers :

état d'avancement travaux de drainage lotissement
réflexion sur le problème de la vitesse dans la traversée du village
octobre rose
14 juillet

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à M. JUNG Patrick qui a confectionné le blason de la commune en bois de marquèterie.

Le Maire tenait à le remercier pour ce geste et lui remet un panier garni.

Le Maire ouvre la séance à 19h45.

2023-34/5.2 Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Mme SEEWALD Biljana, secrétaire de séance pour ce jour et de changer lors de chaque réunion.

2023-35/9.1 Approbation du PV de la réunion du 17 mars 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 17 mars 2023.

2023-36/9.1 Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner M. BURGER Marc, président de la 4C,
- de désigner Mme DINDINGER Elodie et M KURTZ Rémi en qualité de représentant de la commune,
- que ces mêmes personnes siégeront au sein de la Commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

2023-37/9.1 Choix du mode de consultation des propriétaires :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers. Cette consultation concerne plus de 250 propriétaires.

Vu les articles L429-13 du Code de l'environnement

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- charge le Maire à procéder à cette consultation.

2023-38/1.4 Approbation de la convention relative à la mission Information Géographique avec l'ATIP :

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de WEISLINGEN a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 22 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique.

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée à :

- 100 euros pour les communes, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique jointe en annexe, de la présente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention correspondant à la mission Système d'information géographique jointe en annexe de la présente délibération,
- de prendre acte du montant de la contribution relative à cette mission fixée par le Comité syndical de l'ATIP :
 - 100 euros pour les communes, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
 - 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire

2023-39/1.4 Approbation de la convention Baux de chasse avec l'ATIP :

Le Maire informe le Conseil municipal la commune de Weislingen a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 22 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention,
- 9 - L'accompagnement en information géographique
- 10 - Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Dans le cadre de la mission Information Géographique la commune adhérente peut bénéficier d'un service de réalisation de cartographie/intégration de ses données propres dans le SIG mis à disposition par l'ATIP.

L'exécution de cette mission s'effectue dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque accompagnement pour la réalisation de cartographie/intégration de données propres donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique. La convention est établie en fonction de la nature du service et des attentes du membre et détermine la contribution due correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP. Pour l'année 2023 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention.

Il est proposé de confier à l'ATIP, dans le cadre de la mission Information Géographique, la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasses.

Les services de l'ATIP apporteront leur concours pour :

- La digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots de chasse pour mise à disposition dans le SIG de l'ATIP, sur la base des listes de parcelles des terrains chassables fournis par les communes
- L'édition automatique de 2 listes d'informations
 - pour chaque lot : liste des propriétaires des parcelles incluses dans le lot
 - pour chaque propriétaire : liste des parcelles dans chaque lot.

Cet accompagnement correspondant à une demi-journée d'intervention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu les délibérations du 30 novembre 2015, du 2 février et du 28 septembre 2022 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention correspondant à la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasses, jointe en annexe de la présente délibération : correspondant à une demi-journée d'intervention
- de prendre acte du montant de la contribution 2023 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

2023-40/1.4 Approbation du Contrat de territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim avec la CEA

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité Européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractant.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
 - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- D'autoriser le Maire à signer le Contrat précité,
- De charger le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

2023-41/7.10 Encaissement chèque :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise qui a abattu les sapins le long de la RD 919 a fait parvenir un chèque de 3.140,72 € pour l'exploitation des bois secs scolytés.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser le chèque.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à encaisser le chèque,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-42/7.10 Encaissement de chèques :

Le Maire informe le Conseil Municipal que CCLS à fait parvenir deux chèques. L'un de 201,62 € correspondant au trop perçu sur le contrat des anciens photocopieurs SHARP et un de 563,22 € correspondant à l'avoir de la facture de loyer du 1^{er} copieur TOSHIBA de la mairie qui n'était pas le bon modèle commandé à l'origine.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser les chèques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à encaisser les chèques,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-43/1.7 Devis pour un écran interactif à l'école :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer l'écran interactif de l'école. En effet, la maîtresse a sollicité la commune car l'actuel écran, en place depuis 15 ans, présente des problèmes de luminosité et de connexion avec le stylet.

Le Maire présente le devis de la société Spechi d'un montant de 3.780 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis ou un devis le mieux disant, n'ayant pas encore à ce jour la confirmation de la comptabilité totale avec les logiciels scolaires actuellement utilisés. Il prendra contact avec l'administrateur réseau de l'éducation nationale afin de s'assurer que les applications sont compatibles avec le modèle d'écran proposé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer le devis le mieux-disant,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-44/8.2 Proposition d'aide aux personnes âgées, à mobilité réduite pour chercher des médicaments :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une personne âgée car elle ne pouvait pas se déplacer pour chercher les médicaments à la pharmacie.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un service de portage des médicaments pour les personnes âgées qui sont dans l'impossibilité de se déplacer en pharmacie. L'agent communal pourra se rendre à Diemeringen pour les personnes qui en feront la demande auprès du secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de mettre en place un service de portage des médicaments pour les personnes âgées qui sont dans l'impossibilité de se rendre en pharmacie.

M. ENSMINGER-HOLLINGER Julien rejoint l'assemblée à 20h55.

2023-45/8.1 Retour sur l'enquête concernant d'éventuelles activités pendant les vacances scolaires à la cantine garderie :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête pour d'éventuelles activités durant les vacances scolaires a été menée auprès des parents dont les enfants fréquentent la cantine garderie. Cette enquête a été faite à la demande de certains parents.

Si les activités peuvent être mises en place, le Maire propose de garder la tarification actuelle du matin et du soir, à savoir 3,50 €.

A ce jour 60 enfants fréquentent la cantine garderie. 25 enfants seraient concernés par des activités durant les vacances.

16 questionnaires/60 ont été retournés. Voici les résultats :

La demande concerne surtout l'après-midi, avec 13 oui. Le matin quant à lui recueille : 11 oui. Certains proposent de fournir le repas tiré du sac, demandent une inscription à la journée ou à la semaine.

Le Maire précise que l'un des agents de la cantine garderie ne sera plus présent à compter de fin juillet étant donné qu'elle a des heures à récupérer et des congés à prendre avant la fin de son contrat. Il ne reste donc pas beaucoup de jours où les activités pourront se faire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en attente la décision que les 2 nouveaux agents soient recrutés pour mettre en place une ou deux après-midis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de mettre en suspens la décision de la programmation des activités durant les vacances scolaires en attendant que les nouvelles personnes soient recrutées, sachant que certains agents pourraient demander l'annualisation de leur temps de travail excluant ainsi leur présence durant les vacances scolaires.

2023-46/8.3 Divers :

- **Etat d'avancement travaux de drainage lotissement :**

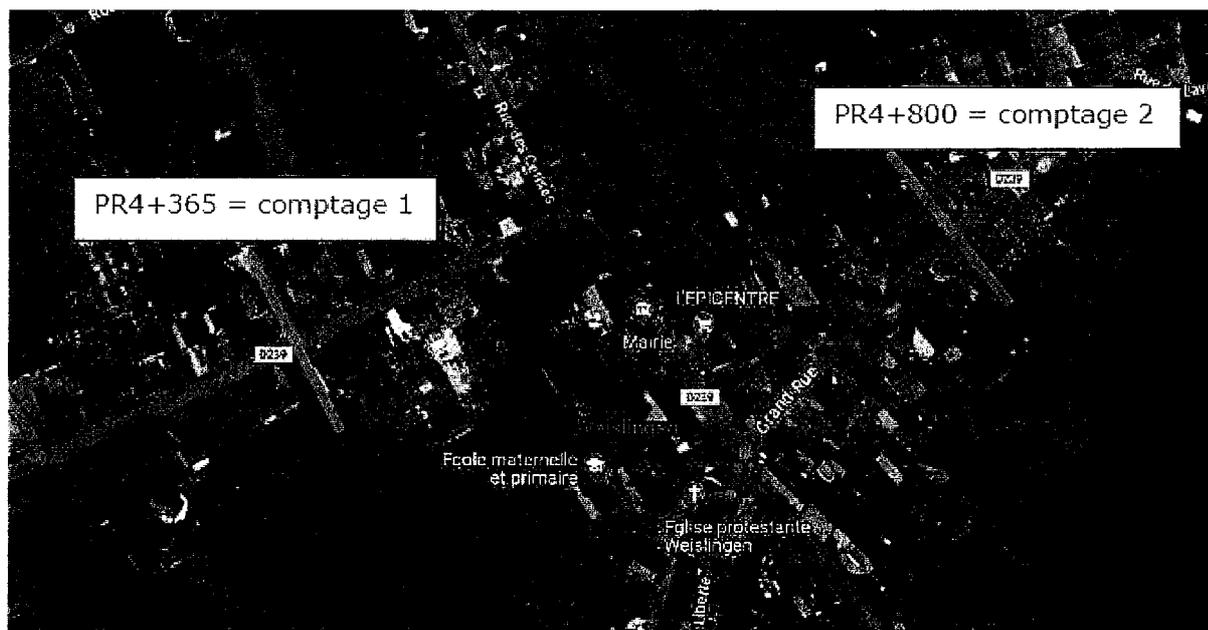
Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux concernant le drainage dans le lotissement. Il précise que toutes les promesses de vente ont été signées. Il va également prendre contact avec l'entreprise ayant réalisé les travaux d'abattage des épicéas scolytés pour savoir si elle serait intéressée pour couper les deux grands peupliers.

2023-47/8.3 Divers :

- **Réflexion sur le problème de vitesse dans la traversée du village :**

Suite à la pose des câbles comptage, le Maire informe le Conseil Municipal des résultats obtenus.

Plan de situation des câbles de comptage :

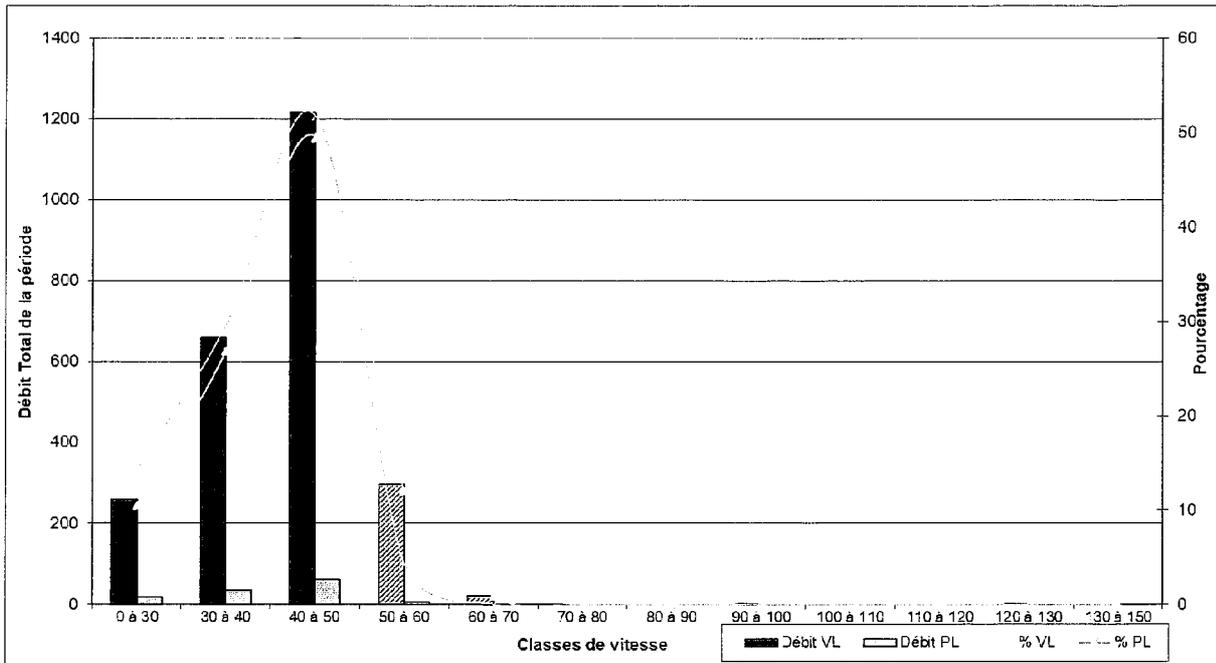


Le comptage 1 a été mis dans la rue principale près du n°19 et le comptage 2 dans la grand'rue près du n°20.

Ci-dessous les vitesses horaires des véhicules pour le comptage 1 :

C'est entre 17h et 18h qu'il y a le plus de véhicules qui passent :

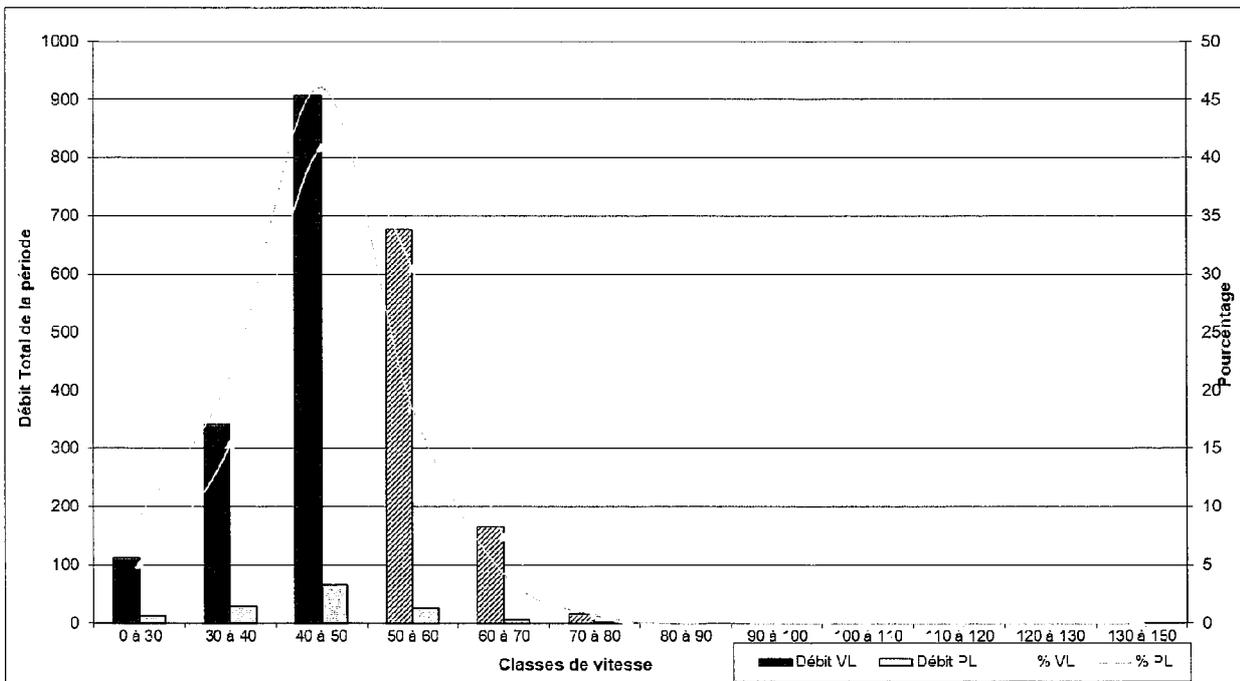
- 122 VL qui roulent entre 40 et 50 km/h
- 9 PL qui roulent entre 40 et 50 km/h
- 103 VL qui roulent entre 30 et 40 km/h
- 5 PL qui roulent entre 30 et 40 km/h



Ci-dessous les vitesses horaires des véhicules pour le comptage 2 :

C'est entre 16h et 17h qu'il y a le plus de véhicules qui passent :

- 79 VL qui roulent entre 40 et 50 km/h
- 3 PL qui roulent entre 40 et 50 km/h
- 32 VL qui roulent entre 30 et 40 km/h
- 0 PL qui roulent entre 30 et 40 km/h



Le Maire souhaite trouver une solution pour régler le problème de la vitesse. Le Maire propose de mettre la rue du lavoir et la rue des cerises prioritaires.

Il propose également de mettre des « chicanes voitures », c'est-à-dire un marquage au sol pour le stationnement de voitures. Un ou deux emplacements dans la grand'rue ainsi que dans la rue principale. Cette solution est la moins onéreuse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de mettre en place des marquages au sol pour le stationnement des voitures.

2023-48/9.1 Divers :

- **Octobre rose :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'année dernière, Mme WASBAUER Estelle a pris contact avec lui afin d'organiser une petite manifestation dans la commune dans le cadre d'Octobre Rose. Cette opération n'a pas eu lieu car le temps manquait pour mettre en place une action dans la commune, celle-ci pourrait avoir lieu en 2023.

Le Maire donne la parole à M. ANTHONY Roger qui avait procuré des foulards l'an passé.

Il suggère une manifestation sportive (match de foot amical, marche, tour de VTT, ...) avec une association du village et propose de fournir des maillots de foot afin de les vendre lors de la manifestation. Les recettes seraient entièrement reversées pour la ligue contre du cancer.

M. MILBACH Yves suggère l'idée de vendre ces maillots lors de la soirée paëlla d'octobre par les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers, s'ils souhaitent s'engager dans cette démarche.

2023-49/9.1 Divers :

- **14 juillet :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de la fête nationale aura lieu le vendredi 14 juillet 2023 à 18h30 au monument aux morts. Elle se poursuivra par un défilé vers la salle polyvalente pour le verre de l'amitié offert par la commune et la soirée organisée par les sapeurs-pompiers.

Le Maire soulève la question de la distribution des brioches à destination des enfants. Sera-t-elle donnée aux enfants le 14 juillet ou distribuée à l'école. Le Maire prendra contact avec les deux Maires du RPI afin de voir comment ils fonctionnent.

2023-50/9.1 Divers :

- **Manifestations estivales :**

Le Maire transmet les dates des manifestations estivales qui sont organisées :

8 juillet : spectacle concert-cirque « la Belle Icare »
17-22 juillet : camp scout au terrain de foot
25 juillet : atelier médiation canine de 14h à 15h15
2 août : anim' ta rue
Cinéma de plein air : date à confirmer.

M. SUM Jean-Pierre transmet au Conseil Municipal l'idée de son fils qui l'avait accompagné lors de la permanence de la décharge verte.

Il a remarqué que les voitures roulent vite sur la RD et que cela représente un danger pour les usagers qui veulent sortir de la décharge. Il propose de mettre en place une signalisation (panneau « attention danger ») aux abords de la décharge que l'on peut mettre au début de la permanence et retirer lorsqu'elle est terminée.

Le Maire salue cette idée et confirme la dangerosité des lieux. Il propose au Conseil Municipal de s'engager à mettre une signalisation en place.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire fait un tour de table des conseillers.

M. KURTZ Rémi demande quand les travaux d'assainissement dans la grand'rue vont être réalisés. Le Maire lui précise qu'il a déjà contacté l'entreprise WENDLING qui va faire les travaux. Il propose de faire une relance.

M. MILBACH Yves informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale de COGEWEIS a eu lieu. Il précise que, par manque de bénévoles, il n'y aura plus de manifestation organisée tel que le repas « saucisse, lentilles », la brocante, le repas hareng à la kirb.

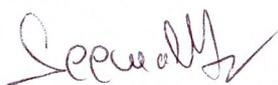
Mme SEEWALD Biljana précise que dans le cadre de la « Semaine des Fleurs pour les Abeilles » (du 9 au 18 juin 2023), elle propose de confectionner des abeilles en bois avec des messages de sauvegarde. Elle a souhaité associer le jeune public à cette cause et est allée à l'arrêt de bus pour demander si des jeunes étaient prêts à inscrire des messages sur les abeilles en bois et les installer près des massifs en fleurs dans la commune.

Mme DINDINGER Elodie demande si un groupement de commande pour le fioul et les pellets sera reconduit étant donné que les prix ont baissé. Le Maire précise qu'un groupement de commande sera organisé pour les administrés.

Le Maire clôt la séance à 22h30.

Weislingen, le 15 juin 2023

Le secrétaire de séance,
SEEWALD Biljana



Le Maire,
Marc BURGER

